

J.A. 1000 Lausanne

Hebdomadaire romand
No 221 29 mars 1973
Dixième année

Rédacteur responsable :
Laurent Bonnard

Le numéro : 1 franc
Abonnement
pour une année : 33 francs
jusqu'à fin 1973 : 25 francs

Administration, rédaction :
1002 Lausanne, case 1047
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
(bureau ouvert l'après-midi)
CCP 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S.A.

Ont collaboré à ce numéro :

Rudolf Berner
Claude Bossy
Jean-Daniel Delley
Jean-Claude Favaz

Un président pour le CICR

Le problème N° 1 du CICR est qu'il ne parvient pas à se trouver un nouveau président. La crise que traverse actuellement l'institution est telle, qu'il s'agit vraiment d'une question de vie ou de mort.

Des noms circulent pour la succession de M. Naville. Par exemple, celui de M. Schnyder, ambassadeur de Suisse à Washington. De même, M. Celio aurait, paraît-il, été approché... et aurait opposé un refus. Sans qu'il soit besoin de se prononcer sur la valeur des candidats pressentis, il faut bien comprendre que toute approche, sur le mode diplomatique, de personnalités de grande envergure est vouée à l'échec.

D'une part, l'institution elle-même est tellement détraquée (voir aussi en p. 3), et d'autre part la situation objective du CICR dans le monde actuel est si précaire et si fragile, qu'on peut bien se demander qui oserait aujourd'hui, dans des conditions aussi défavorables, se charger de responsabilités aussi pesantes. A part les gens pour lesquels le titre de président du CICR représenterait la consécration suprême, aucune personnalité d'envergure, réellement capable et lucide, ne briguera jamais un poste pareil. La procédure doit être différente. Une unanimité doit d'abord se faire sur un homme dont l'autorité et le savoir-faire s'imposent à tous.

Si l'on fait le tour des candidats acceptables, il faut bien convenir qu'ils sont fort rares. Mais personne, jusqu'à présent, ne semble avoir pensé à un homme fort connu : M. Tschudi. Il réunirait cependant un grand nombre de qualités :

— *l'autorité morale et la réputation dont il jouit dans tout le pays et auprès de tous les milieux lui confèrent le « format » voulu ;*

— *son origine suisse alémanique (mais bâloise) et sa qualité de socialiste (mais modéré) apporteraient au CICR à la fois la garantie d'un renou-*

veau et l'assurance du maintien de la grande tradition Croix-Rouge ;

— *comme universitaire protestant bâlois, M. Tschudi serait le candidat suisse alémanique le plus acceptable pour les Genevois, qui savent bien qu'ils doivent sortir de leur ghetto de classe et de canton, tandis que les Suisses alémaniques, qui ont toujours eu tendance à considérer d'un peu loin le CICR, auraient un motif de se réjouir du choix d'un de leurs représentants ;*

— *l'âge de M. Tschudi, qui a 60 ans cette année, constituerait un facteur défavorable pour tout autre que lui, en un moment où le CICR doit « rajeunir ses cadres » ; mais il est de notoriété publique que M. Tschudi est resté bien plus alerte que ceux de son âge.*

Un argument contre une candidature Tschudi pourrait être, du point de vue genevois (ou même de celui de Berne), qu'il ne faut pas faire apparaître, en raison de la neutralité du CICR (respectivement de la Suisse), une collusion quelconque entre le Comité et le Conseil fédéral. Mais cet argument ne semble pas avoir été pris en considération en ce qui concerne M. Celio, si toutefois il a bien été approché. D'autre part, une telle « collusion » serait plus acceptable que les collusions (sans guillemets) qui ont pu, ou qui peuvent exister avec les milieux du secteur privé et du grand capital.

Sur le plan pratique, M. Tschudi ne pourrait se rendre disponible avant le 1^{er} janvier 1974. Or le mandat de M. Naville prendra fin au début de juillet prochain. Il conviendrait donc de prévoir un intérim, ou de demander à M. Naville de prolonger de six mois son mandat actuel. Dès le moment où le nom du nouveau président serait connu, cette période de six mois ne serait pas du temps perdu, et toutes sortes de préparatifs pourraient être faits en vue d'une réorganisation fondamentale.

CICR: épuration ou renouvellement

En ce qui concerne la réorganisation du CICR, plusieurs problèmes sont à l'ordre du jour :

a) la démission en bloc de tous les membres du Comité (trop âgés, insuffisants, etc.) ; à ce sujet, une idée du professeur Jacques Freymond consisterait à réunir les délégués (et anciens délégués) — médecins du CICR en une sorte de conférence constituante, et à les charger de définir les responsabilités et la fonction de membre du Comité et de préciser ce que l'on est en droit d'attendre de lui ; la même conférence présenterait également des propositions pour un renouvellement complet du Comité. (Dans la mesure où les médecins sont généralement reconnus comme une autorité neutre, et dans celle où leur profession, exercée au titre de délégués, le plonge au cœur même de l'action du CICR sur le terrain et des problèmes pratiques qui se posent à lui' cons-

tamment, l'idée du professeur Freymond est loin d'être déplacée.)

b) l'internationalisation du CICR ; de plus en plus, on fait valoir qu'une organisation qui n'est pas seulement exclusivement suisse, mais qui recrute la plupart de ses membres par cooptation (ce qui n'est pas un mauvais système en soi) parmi quelques vieilles familles de Genève, n'est plus adaptée aux réalités d'aujourd'hui ; il s'agirait donc d'internationaliser le CICR, de l'ouvrir notamment aux Nordiques, qui se sont montrés particulièrement actifs dans le domaine humanitaire depuis la Seconde Guerre mondiale.

Ces changements fondamentaux sont probablement nécessaires et présentent même peut-être un caractère d'urgence. Mais on voit mal le Comité actuel faire en quelque sorte un saut dans le vide, en démissionnant en bloc d'un instant à l'autre, ou en s'internationalisant, sans s'être assuré de la solidité de certaines garanties. Les changements radicaux et indispensables à opérer ne pourront venir qu'après la désignation d'un nouveau président capable de les imposer.

Radio romande: on prend les mêmes et on recommence !

Concluant notre analyse des dernières nominations à la Radio romande (DP 212), nous insistons sur l'importance de l'assainissement du climat quotidien dans les studios de La Sallaz. La volonté d'ouverture des responsables de la station allait se marquer, disions-nous, lors des rocares importantes dans la rédaction rendues nécessaires par les promotions MM. Nicod et Vallotton.

Or les têtes de la Société romande de radio et télévision (SRTR) n'ont, semble-t-il, rien appris des derniers remous. A peine le très radical Bernard Nicod est-il nommé, que l'on pense à Michel Margot, l'actuel correspondant de Berne de la radio, pour devenir chef des informations. Le moins que l'on puisse dire est que l'on construit

une équipe homogène : M. Margot, dont on connaissait du reste les ambitions depuis quelques semaines, n'avait-il pas posé sa candidature, il y a peu, pour le poste de secrétaire du Parti radical suisse ?

Décidément, la réorganisation de la radio et de la télévision est fort utile à la droite qui ne met pas de gants pour placer ses hommes. Après la nomination de l'ancien chef du service de presse de l'Union démocratique du centre au poste de rédacteur parlementaire de la TV alémanique, voilà encore un pion placé sur l'échiquier des médias. Les journalistes de la radio et de la télévision réagiront-ils ou se contenteront-ils de subir cette « normalisation » ?

Télévision et armée: à refaire !

Les deux émissions que la Télévision romande a consacrées à l'Armée suisse auront probablement déçu les amateurs de terribles simplifications. Ni machination gauchiste, ni apologie militariste. Mais une grisaille — en couleurs — bien à l'image de la vie militaire traditionnelle, et une totale confusion de propos ; celle qui s'installe presque nécessairement dès lors que l'on parle de défense nationale. Bref, pas de quoi fouetter un commandant de corps, malgré la vivacité de certaines critiques, rien qui puisse enthousiasmer les nostalgiques de l'ordre nouveau dans le militarisme béat de quelques officiers subalternes aux idées courtes.

Les armes nobles et les autres

Quant au citoyen non prévenu, l'uniforme dans le placard, les pantoufles devant le poste de télévision, il gardera l'impression d'une émission profondément ambiguë, malgré sa réussite technique, le soin apporté à sa préparation, le temps consacré à sa réalisation.

Ambiguïté tout d'abord dans l'accent délibérément mis, lors du premier volet, sur les armes nobles — aviation, blindés, grenadiers-parachutistes, et même artillerie — au détriment de la piétaille, qui constitue encore près des trois quarts de notre corps de bataille. Au-delà des impératifs du spectacle, c'est un choix politique qui se reflète ici. Car, à plusieurs reprises, les officiers supérieurs interrogés ont mis l'accent sur la nécessité d'une armée moderne pour séduire une jeunesse élevée dans le culte de la technique. Comme si le problème numéro un de la défense nationale est d'abord celui de la technicité de l'armée.

Ambiguïté ensuite, en raison de la prétention à vouloir toucher à tous les problèmes militaires, à

tous les aspects de la défense nationale. D'où ce puzzle d'interviews où se juxtaposent objection de conscience, armée de milice, problème d'auto-rité, démocratisation de la vie militaire, non-violence, problème d'armements et de doctrine. D'où ce débat final, réduit au minimum, où tous les sujets reviennent pêle-mêle, sans apporter de clarté supplémentaire.

Ambiguïté enfin, dans la façon de concevoir le problème politique de la défense nationale. Car la question n'est pas qu'il y ait ou non des instructeurs socialistes ou que les officiers classent l'armée politiquement à droite, ni même que le chef d'Etat-major général soit plusieurs fois millionnaire. La vérité est sortie de la bouche d'un officier instructeur vaudois : c'est dans l'armée que cet ex-enseignant frustré a trouvé le lieu où il réalise pleinement son travail éducatif. Ce qui signifie, même en laissant de côté le dressage autoritaire de cette pédagogie, la naïve croyance en la nécessité, en la possibilité d'une armée idéologiquement unie. Et au-delà, l'illusion qu'il n'existe que des intérêts communs entre les citoyens, les autres ne pouvant être que trahisons envers la communauté nationale.

Le débat sur la défense nationale est difficile. Chaque citoyen, en qui sommeille un stratège autant qu'un éducateur, s'y sent invité. Il y apporte évidemment et ses points de vue subjectifs et ses ignorances dans lesquels volontairement on l'a élevé. Depuis longtemps, les partis politiques et le parlement, le Conseil fédéral lui-même, sauf en de grandes occasions, évitent de se saisir du sujet. Ce que souhaitent évidemment les cadres militaires et administratifs, même si les plus intelligents d'entre eux savent à quoi s'en tenir sur la conscience idéologique commune de l'armée. Révélatrices ont été à cet égard les déclarations du chef de l'Etat-major général sur l'emploi de la troupe pour le maintien de l'ordre. La volonté des chefs militaires de ne faire intervenir l'armée à l'intérieur qu'en toute dernière extrémité, au seuil de la guerre civile, n'est pas un

mensonge tactique, mais l'expression de leur crainte de voir se briser l'instrument militaire dans un emploi pour lequel il n'est pas fait.

Mais que les militaires le veuillent ou non, le débat sur le rôle politique de l'armée, sur la menace extérieure qui rôde autour de nous, sur la fin et les moyens de la défense nationale est maintenant sérieusement engagé. La détente internationale autant que la contestation culturelle et les tensions sociales remettent en cause un appareil militaire sans imagination ni panache. Les partis politiques, pour l'instant, se taisent ou balbutient. En revanche, la Ligue marxiste révolutionnaire analyse avec soin « l'armée et les tâches révolutionnaires » (« La Brèche », N^{os} 56 à 62), le groupe Hydra (« Pour une armée du peuple ») lance l'idée de comités de citoyens, qui devraient lutter pour la démocratisation de l'armée, tandis que le « Mouvement pour un service civil à la communauté » s'en prend au rôle politique de l'armée, et que Robert Junod, figure connue du pacifisme romand, s'interroge sur la « Défense totale... une erreur totale ? ».

Nécessité d'un débat politique

Comme le titrait la TV romande, le temps du doute a commencé pour l'armée. Preuve en est la répression, impitoyable autant que maladroite, menée au sein de l'armée contre toute politisation. Qu'il s'agisse d'interdire des pétitions, comme nous l'avons relevé à plusieurs reprises dans DP, ou, comme dans le 1^{er} Corps d'armée de campagne, de placer sous la surveillance du commandant de corps, les déclarations publiques des officiers sur la défense nationale. Ces mesures ne servent qu'à exciter les esprits et brouiller les cartes. Elles ne peuvent empêcher ce qui est juste et nécessaire, que la défense nationale soit l'objet d'un débat politique, au même titre que n'importe quel secteur de la vie publique. Et c'est peut-être un jour de ces prises de position et de ce débat — militaire autant que politique — dont la TV devra rendre compte en parlant de l'armée.

La Bundeswehr à Canossa

Formation politique ou endoctrinement accru ? En tout état de cause l'armée, dans l'Allemagne de Willy Brandt, décide d'ouvrir les yeux sur le monde : le ministre fédéral de la Défense, Georg Leber, vient de décréter un nouveau règlement de service central sous le titre « Formation politique dans la Bundeswehr ». Selon lui, la formation politique est la condition sine qua non de « l'obéissance par conviction » qu'exige la Bundeswehr pendant les quinze mois de service militaire que suivent des jeunes Allemands.

Au long de 60 cours, les recrues seront donc plongées dans un climat critique renouvelé, rendu nécessaire par trois facteurs, selon les initiateurs de la « réforme » de l'armée :

— les jeunes astreints au service militaire s'engagent aujourd'hui davantage dans la politique et adoptent une attitude plus critique à l'égard de l'Etat ;

— l'abandon de la confrontation des blocs militaires et les efforts de détente à l'échelle mondiale exigent davantage de connaissances politiques ;

— les méthodes d'enseignement ont passé de la transmission des connaissances à l'élaboration commune de thèses.

La fin du mutisme

La « Bundeswehr » va-t-elle à Canossa, ou cherche-t-elle un nouveau souffle ? Les commentaires de ce nouveau règlement de service n'éclairent guère l'observateur : selon ceux-ci, le soldat doit être informé sur les questions politiques, doit être en état d'apprécier la nécessité de défendre l'ordre fondamental démocratique, doit comprendre le rôle du soldat dans l'Etat et la société et prendre conscience de ses droits et de ses devoirs en tant que citoyen. Un tel ordre du jour a pourtant au moins l'avantage de trancher sur le mutisme organisé et traditionnel sous l'uniforme. Toute allusion à des casquettes helvétiques ne serait évidemment que pure coïncidence.

Le syndicalisme helvétique à un carrefour

Début avril aura lieu la relève des responsables de l'Union syndicale suisse.

Enzo Canonica, président central de la Fédération des ouvriers du bois et du bâtiment (FOBB), et André Ghelfi, secrétaire central de la Fédération des travailleurs sur métaux et de l'horlogerie (FTMH) sont, entre autres, prévus pour présider aux destinées de la puissante organisation professionnelle.

Ces désignations laissent entendre qu'il y aura bientôt du nouveau à la Monbijoustrasse. Plutôt que de polémiquer hors de propos, il nous paraît important de fixer les enjeux, souvent mal connus, de la partie qui s'engage, à travers trois textes, chacun centré sur un aspect essentiel du débat.

Les conclusions restent bien sûr ouvertes, après ces premiers jalons informatifs.

1. La mission des syndicats

Au chapitre des notions de base, il est juste de rappeler que le syndicalisme poursuit un double but :

- promouvoir la signification morale du travail qui doit libérer l'homme et non l'asservir,
- améliorer les conditions de travail des salariés pour atteindre une meilleure justice sociale.

Dès l'abord, le mouvement syndical s'est essentiellement attaché à résoudre les problèmes matériels des ouvriers, parce que les conditions de travail misérables du début du siècle se sont perpétuées jusqu'après la Seconde Guerre mondiale. Par

les conventions collectives de travail, on s'est efforcé, généralement avec succès, de garantir aux travailleurs une vie décente sur le plan matériel. Mais, jusqu'à aujourd'hui, on n'a eu ni le temps, ni le goût ou l'audace, de chercher sérieusement à sortir de certaines habitudes afin de s'adapter à la transformation du marché du travail : augmentation du nombre des employés, des femmes et des jeunes, des travailleurs étrangers. Significatif : le nom des grandes fédérations syndicales de l'industrie renferme encore le mot « ouvrier » (à l'exception de la FTMH).

Autre caractéristique du mouvement syndical, la prééminence du syndicalisme de masse, au détri-

ment du syndicalisme « sur mesure ». Pourtant, il semble que les travailleurs les plus « motivés » se recrutent souvent dans des professions peu nombreuses (voir la grève des « aiguilleurs » du ciel français) : les employés, techniques en particulier, par exemple, ne se sentent pas concernés par l'élan syndical, craignant d'être noyés dans un mouvement trop vaste et de perdre leurs préoccupations spécifiques dans des revendications générales.

Les options

La prospérité de ces vingt-cinq dernières années accule le syndicalisme à la reconversion, au risque de profondes mutations.

Quelques points sensibles :

Les moyens. — L'alternative « convention collective ou loi » est dépassée. Les deux moyens sont complémentaires et indispensables au progrès social.

L'enjeu. — Toute question économique débouche sur un enjeu humain. Le mettre en lumière est une chose, lui accorder la priorité en est une autre : là interviennent les analyses à plus long terme qui peuvent paraître sacrifier les intérêts immédiats des travailleurs.

L'ouverture. — L'essor du mouvement syndical passe par une prospection de toutes les catégories de travailleurs. Mais l'approche de leurs problè-

2. Un syndicalisme sage

Le dossier « Le syndicalisme contemporain » de P. Sylvestre et P. Wagret (éd. Armand Colin) contient entre autres un texte de Daniel Cornu, écrit pour la « Tribune de Genève » (30 juin 1969), et consacré aux négociations pour le renouvellement de la « paix du travail » dans la métallurgie. Cette citation est coiffée d'un titre qui est aussi une constatation fort répandue dans notre pays : « Un syndicalisme « sage » : la

Suisse ». Pourtant, ce syndicalisme-là fait encore peur. Des exemples ?

— Le Cartel syndical de Bâle-Ville accueillait récemment en son sein les assistantes de dentistes. L'inspiratrice de cette adhésion a fait l'objet de pression pour qu'elle renonce à son entreprise (« National Zeitung », 3.3.1973).

— L'Union syndicale suisse (l'homologue helvétique des Trade Unions britanniques ou du DGB allemand) se prépare-t-il à élire un nouveau président dont le tempérament latin laisse présager quelque changement ? Aussitôt, certains envisagent le pire, passent ses faits et gestes au peigne

fin, montent n'importe quoi en épingle, témoin le bruit autour de l'interview accordée par le chef syndicaliste à l'hebdomadaire « Vorwärts », l'organe alémanique du Parti du travail.

— Même dans le monde des salariés, subsiste une méfiance significative. A cet égard, l'obstination des partisans des associations de catégories est lourde de sens, alors que des fédérations de fonctionnaires comme la Fédération suisse des cheminots (SEV) ont fait la preuve qu'une union de tous les travailleurs d'un secteur, quel que soit leur rang dans la hiérarchie, est d'une grande efficacité. Même malaise inquiétant lorsque l'on

mes ne peut plus être celle du début du siècle. Une constante aujourd'hui, un but essentiel : la justice sociale, mais dont la réalisation passe par des voies plus ou moins longues, par des voies différentes parfois selon l'industrie, la profession ou la catégorie de travailleurs en cause.

Les cadres. — Les dirigeants syndicaux sont aujourd'hui davantage des conseillers que des meneurs. Le piège : diriger le syndicat comme une entreprise privée, le secrétaire syndical jouant des connaissances indispensables (participation, fonds de prévoyance, mécanismes de l'économie) à sa fonction pour s'imposer à l'image des managers de l'industrie.

Ceci sans s'appesantir sur les questions posées par l'internationalisation des entreprises et de l'économie, par la nécessité de former des militants qui ne bénéficient pas encore de toutes les facilités nécessaires à leurs tâches, et par l'insuffisance de la presse syndicale qui, DP l'a dit à maintes reprises, doit, grâce à une concentration qui s'impose, devenir un pilier essentiel de l'information de la gauche d'une part, et de l'opinion publique d'autre part.

Le changement est-il possible ?

Il est notoire que les dirigeants pressentis de l'USS sont conscients des tâches nouvelles qui les attendent. L'évolution souhaitée est possible. Sur

entend des sociétés d'employés protester lorsque la FTMH et la FOBB notamment aspirent à s'imposer comme des syndicats d'industrie : la Société suisse des contremaîtres annonçait à l'issue d'une conférence des présidents de ses sections qu'elle tenait pour une provocation la réorganisation des grands syndicats dans le sens de la création d'un syndicat unique de l'industrie comprenant également les cadres moyens.

— *La réticence à l'égard des syndicats trouve enfin une résonance particulière dans l'opposition de certains milieux à l'initiative sur la participation lancée par les trois fédérations syndicales.*

une base si souvent répétée qu'elle en devient triviale malgré son importance : le syndicalisme a pour but de redonner la primauté aux travailleurs sur les détenteurs de capitaux (les revendications ne doivent pas marquer une assimilation à un système économique-social inacceptable) ; ce but n'est atteignable que si le hiatus est résorbé entre les dirigeants syndicaux et les membres, si le contact entre eux est permanent.

3. L'information universitaire au service des syndicats

A quoi peuvent donc être utiles des universitaires (économistes surtout) au sein de fédérations et associations professionnelles ? Les associations patronales se sont posé cette question il y a fort longtemps et chacune d'elles s'est attaché les services d'au moins un économiste et un juriste. Pourquoi pas l'Union syndicale suisse et des fédérations ?

L'importance de la connaissance des mécanismes économiques n'est plus à démontrer, que ce soit lors de négociations collectives ou d'une manière générale à l'occasion de tout contact avec les autorités et les employeurs. La complexité des problèmes économiques et sociaux s'accroît en-

Et l'on doit admettre en fin de compte, sans que cela soit une excuse, que le climat est tel qu'il contribue à décourager les syndiqués, souvent les travailleurs les plus conscients de leur profession, mais peu sûrs de leurs forces, de leur formation, ou échaudés par de précédents échecs, à se risquer dans des expériences de combat nécessaires.

Renverser ces barrières, en favorisant systématiquement l'expansion du mouvement syndical et en multipliant les occasions d'adhésion des travailleurs sera, à n'en pas douter, l'une des tâches essentielles des nouveaux responsables de l'USS.

core avec l'internationalisation croissante de la vie économique ; elle est telle que des défricheurs sont devenus indispensables.

Que l'on songe par exemple au phénomène des sociétés multinationales (ou internationales) qui est non seulement le plus typique à cet égard mais aussi le plus ressenti par un nombre chaque jour croissant de travailleurs. Dans l'intérêt de leurs membres, les syndicats auraient fort à gagner de la présence d'économistes dont les connaissances ne seront pas de trop pour démasquer les voies tortueuses de la stratégie patronale et dévoiler les mille ruses et artifices dans lesquelles elle se complait.

A l'étranger, la plupart des grandes organisations syndicales disposent d'économistes et de juristes, dont une des principales tâches est de préparer activement les négociations et même d'y participer à des titres divers. L'Union syndicale suisse compte deux économistes ; les 5 ou 6 principales fédérations qui lui sont affiliées, dont certaines peuvent déjà compter sur l'aide de quelques universitaires, pourraient chacune s'assurer la collaboration d'un économiste par exemple. Les syndicats de la famille de l'USS bénéficieraient ainsi des services d'un groupe de spécialistes qui pourraient travailler en commun, ce qui permettrait à chacun de concentrer ses efforts sur un domaine particulier et d'aider en même temps les plus petites fédérations. Le danger d'une « technocratisation » des syndicats ne doit pas être éludé. Il sera d'autant plus réduit que l'on ne cantonnera pas ces universitaires dans un rôle d'officiers d'état-major.

Après tout, les travailleurs paient pour l'enseignement universitaire, pourquoi n'en bénéficieraient-ils pas et ne financeraient-ils pas ainsi leurs futurs services de recherche. Certains syndicats de l'USS l'avaient bien compris, qui voulaient, il y a quelques années, mettre sur pied un tel bureau de recherches économiques et sociales, à disposition des diverses fédérations. Des considérations financières surtout les ont poussés à renoncer à ce projet. Espérons que ce ne soit que temporaire.

Consommera bien qui consommera le dernier

On n'arrête pas le progrès. Les promoteurs des immeubles « Cité Ouest » à Gland ont imaginé un nouveau système de facturation des frais d'électricité : au lieu d'installer un compteur pour chaque locataire, la régie répartit le montant de l'unique facture qu'elle reçoit de la compagnie d'électricité en fonction de la surface de chaque appartement et des appareils électriques qui s'y trouvent. Au début, seul était pris en considération le nombre de mètres carrés; l'inventaire des appareils ne fut introduit qu'après coup. Malgré la menace d'un contrôle du concierge, chacun établit évidemment une mini-liste, réduite strictement aux appareils dont l'absence aurait frisé l'indécence.

Bien entendu, il n'existe, ni base légale à ce mode de facturation (présentée par la société propriétaire comme la source de « sérieuses économies », au chapitre des relevés, du travail des services du contentieux, notamment), ni document permettant de contrôler le montant de chaque facture. Plus grave encore : s'il faut admettre que la solidarité est inexistante entre locataires, un tel système pousse au gaspillage, puisque la consommation de chacun est répercutée sur l'ensemble des habitants de l'immeuble.

Des promoteurs qui, avec la complicité de la Société électrique intercommunale de la Côte SA, ont bien mérité de la société de consommation.

ARGOVIE

Reculer pour mieux sauter

Les élections argoviennes ont été fort commentées car, pour la première fois depuis des décennies, les socialistes ne constitueront plus le groupe le plus nombreux de l'Assemblée, ce premier rang étant dorénavant réservé au Parti chrétien-démocrate.

Ce qui est plus sérieux, c'est le recul socialiste, puisque sur 64 sièges détenus en 1961, le grand parti de gauche n'en aura plus que 46 (2 perdus en 1965, 5 en 1969 et 11 cette année). Pendant la même période les chrétiens démocrates ont conquis 7 sièges, les radicaux et l'Union démocratique du centre ne varient pas ou si peu, des petits partis ont disparu, les évangéliques doublent presque leurs effectifs, l'extrême centre (Action nationale et Républicains) apparaissent, Team 67 fait la preuve qu'un mouvement libéral de gauche a peu de chance de « percer » et l'Alliance des indépendants reste fidèle à des positions en dents de scie.

Pour le Parti socialiste, le résultat n'est pas inattendu. Il est le reflet d'une mutation interne due

LA SEMAINE DANS LES KIOSQUES ALÉMANIQUES

Publicitas éditeur

« Die Weltwoche » (12) présente le projet « TR 7 » : une nouvelle revue hebdomadaire de radio et de télévision qui paraîtrait en septembre 1973 à titre de supplément de divers grands quotidiens alémaniques. Un sondage d'opinion a été organisé à cette occasion par l'institut AES à Bâle, à Saint-Gall, à Berne et à Lucerne. De l'avis de l'hebdomadaire zurichois, le projet semble peu viable. C'est « Publicitas » qui patronne ce lancement.

Plusieurs régions alémaniques connaissent déjà des suppléments hebdomadaires joints à la presse locale. « Ostschweizer Ring », par exemple, paraît en annexe à seize journaux de toutes les tendances politiques. Cela explique la publication de textes sans grande signification, des programmes commentés de la télévision et de la radio, et surtout de nombreuses pages d'annonces. Le numéro 68 de ce journal compte seize pages. La page de garde présente une exposition de photographies au Musée d'histoire de Saint-Gall ; le

aux changements démographiques dans ce canton, déchiré entre divers centres d'attraction extérieurs (Zurich, Bâle, Lucerne, notamment), dont le chef-lieu n'est pas la principale ville et dont le développement industriel a modifié le déséquilibre.

Les espoirs socialistes pour l'avenir ne sont pas à négliger. Le départ vers les « conservateurs » d'électeurs âgés qui cherchent avant tout la stabilité donne aux jeunes l'espoir de pouvoir défendre plus vigoureusement à l'avenir des options socialistes. Au surplus, les libéraux de Team 67 envisagent d'adhérer, sous une forme à trouver, au Parti socialiste. Un de leurs anciens députés est d'ailleurs rédacteur du quotidien socialiste local et a été élu député d'Aarau avec le plus grand nombre de suffrages de la liste socialiste.

reste se répartit en deux pages sur les programmes de la télévision, une page sur les programmes radiophoniques, une demi-page sur les programmes des manifestations de la région (théâtre, concerts, danse, sport, cinémas, et d'autres qui ne sont pas classables) et onze pages et demi de publicité.

Sous le couvert de l'information

Dans le « Thurgauer AZ » (21.3), un communiqué de la ville d'Arbon donne toutes les « coordonnées » de quatre étrangers que la commune accepte de naturaliser. Soit, un Allemand, un Italien né en Suisse, un Espagnol et un Hongrois. Tout est mentionné : date exacte de naissance, adresse, date de naissance des enfants, religion de chacun des membres de la famille. Dans deux cas, il s'agit de ménages mixtes, le père étant catholique, la mère et les enfants réformés. Le confidentialisme helvétique n'est pas de rigueur dans ces cas personnels.

Le Carnaval de Bâle est fini et la « National Zeitung » (20.3) a tenté de déterminer empiriquement le chiffre d'affaires que représente cette fête populaire. Le résultat : environ 6,5 millions de francs.

Une bécassine et un détraqué

Vous avez été voir « Le Dernier Tango à Paris » ? Rarement, je me serai autant ennuyé !

On connaît l'histoire : Dans un appartement à louer passablement délabré, Paul (Marlon Brando), Américain sur le retour, rencontre Jeanne (Maria Schneider), jeune étudiante à la recherche d'un pied-à-terre pour elle et son fiancé (Jean-Pierre Léaud), cinéaste dont on peut légitimement mettre en doute le talent ! Le temps d'échanger quelques propos insignifiants, il lui arrache ses vêtements et la viole. Par la suite, elle le retrouvera encore et encore, partageant des ébats toujours plus « pervers », s'asservissant à lui comme il s'asservit à elle, jusqu'au moment où, le voyant enfin comme il est — un raté — elle le tue d'un coup de pistolet, marmonnant les explications qu'elle donnera sans doute un peu plus tard à la police : « Je ne le connaissais pas... Il a voulu me violer... ».

Selon une presse quasi unanime, nous aurions affaire à un chef-d'œuvre, qui irait plus loin que... etc. (on connaît la formule !), éclairant notre inconscient, nos désirs secrets, ces « rêves éveillés dont nous ne voulons pas convenir, parce que sinon tout notre ordre social et tout l'édifice de notre morale serait mis en question ».

« Si l'autorité judiciaire fédérale était conséquente avec elle-même, elle devrait interdire le film » écrit encore Peter Gasser (dans l'AZ), puisque selon les dispositions en vigueur, l'acte sexuel doit être sublimé par des valeurs morales de telle façon qu'il en perde tout caractère choquant. « Mais qu'advient-il si les partenaires ne peuvent communiquer que dans une union purement charnelle et excluent consciemment toute dimension spirituelle de leurs rapports ? La législation prévoit que « l'amour profond et une chaude tendresse (« warme Zärtlichkeit ») doivent être exprimés » (par les séquences qui montreraient l'acte sexuel). Mais qu'en est-il si les partenaires se pré-

cipitent l'un sur l'autre comme des bêtes et se dégradent l'un l'autre ?

Grave question ! Qu'en est-il de ceux qui ne peuvent éprouver de plaisir sans torturer leur partenaire ? Je suis adversaire en principe de la censure, mais de tels commentaires me paraissent une mystification.

Je crois volontiers que des êtres comme Paul et comme Jeanne se rencontrent (une bécassine et un détraqué...). Je crois d'ailleurs qu'en ce domaine, la réalité dépasse la fiction. Mais je nie que cette réalité me concerne, nous concerne tous. Pour ma part, je suis désolé, mais je n'ai jamais eu envie de faire l'amour sur le plancher d'une chambre délabrée. Et je crois connaître des femmes dont le « désir secret » n'est pas d'être violée par des hommes sur le retour. Sans pour autant qu'on puisse les réputer « refoulées » ou inhibées... Cette réalité ne nous concerne pas, parce qu'elle est trop particulière, et parce qu'il y a des millions d'hommes et de femmes, dont les problèmes

sont autrement plus « vrais », nous concernent infiniment plus que ceux de Jeanne, dont la sexualité « normale » m'intéresse aussi peu que ses débordements : ceux qui souffrent de la misère, de l'oppression ; ou, si l'on veut s'en tenir à des problèmes plus personnels, ceux qui voient par exemple leur conjoint atteint d'une maladie incurable, frappé de paralysie, de cécité, etc.

Pourquoi ne se demanderait-on pas si Bertolucci n'a pas signé ici « une œuvre finalement parfaitement morale, puisqu'elle prouverait que le seul amour physique (encore faut-il voir qu'il y a un abîme entre « le seul amour physique » et l'« amour » qui unit Paul et Jeanne) ne peut qu'entraîner l'auto-destruction » ? se demande Charlotte Hug dans *Construire*.

Fort bien. A quand le film qui nous prouvera que l'hygiène alimentaire déconseille de ne se nourrir que de charogne et d'excréments ?

J. C.

Genève à quelques minutes de la France

Quelques annonces intéressantes ont paru dans le numéro du 18 mars de l'hebdomadaire dominical allemand « Welt am Sonntag ».

Sur toute la largeur d'une page : « Genève, Investisseurs, La forte demande de logements du centre administratif international, d'une part, et les prix de construction extrêmement favorables en France, assurent des rendements de premier ordre sur les loyers (8-10 % net). »

Il s'agit de vendre les logements d'une résidence à Annemasse.

De plus petites annonces d'Orag-Bank AG à Zoug et de Regulus Holding SA à Fribourg-Pérolles proposent des dépôts fiduciaires en Suisse.

Une très grande annonce titrée « Vive la France » (en français !) offre des unités de logement dans la zone franche de Genève. Bonne situation : 10 minutes du centre de la ville de Genève. A part cela, des appartements de luxe sont annoncés dans la région du Mont-Blanc et à Thonon/Evian-les-Bains (au bord du lac de Genève).

La Suisse reste un pôle d'attraction !

† Madeleine Gavillet

L'épouse de notre ami André Gavillet nous a quittés.

Dès les premiers numéros de DP, elle portait avec nous le souci du journal, elle en partageait

les joies. Courageuse devant la maladie, discrète, elle s'en est allée.

Ces quelques lignes disent notre chagrin et notre sympathie à André Gavillet et à ses proches.

Les collaborateurs de DP.

Que font les socialistes sous la coupole fédérale?

L'initiative contre les exportations d'armes a échoué de peu. Sans tenir compte des fortes réticences populaires, le Conseil fédéral a publié au début de l'année l'ordonnance d'application de la loi sur le matériel de guerre; cette nouvelle réglementation est en retrait par rapport à l'arrêté de 1949 : la liste du matériel a été considérablement raccourcie.

Le gouvernement, d'autre part, continue de déterminer, selon des critères les plus flous, quels pays pourront bénéficier de la production de notre industrie d'armement.

Le député indépendant Jäger est revenu à la charge avec une motion demandant d'interrompre les exportations vers les pays sous-développés. Sans succès. Sans succès, également, la proposition du socialiste Renschler de

transformer la motion en postulat. Beaucoup craignent que le tiers monde, si nous refusons de lui livrer des armes, nous ferme ses marchés, par représailles. Lors du vote, les bancs du groupe socialiste étaient clairsemés.

Toujours le même jour, Arthur Villard, prenant la relève, demande par voie de postulat, que le Conseil fédéral s'appuie, pour la définition de l'objection de conscience, sur la Convention européenne des droits de l'homme; et que, en attendant la votation populaire, les jugements des tribunaux militaires soient suspendus. Refus tranchant du Conseil national. Au moment du vote, les socialistes pour la plupart étaient absents ou ont voté contre le postulat Villard.

Combien de Chinois sont-ils?

La volonté de donner au problème de la surpopulation — qui est réel dans certains pays — une dimension apocalyptique, la tentation d'extrapoler dans ce domaine sans la moindre rigueur, a inspiré à P. Chaunu, dans « L'Expansion » ce commentaire qui a tout son sel après les propos retentissants tenus récemment en Suisse romande sur ce sujet :

(...) Voyez les 800 millions de Chinois. L'ONU, dont les experts le font exprès, évaluait la population chinoise à 770 millions; et plusieurs organismes officieux américains d'aide au développement proposaient des chiffres se situant entre 800 et 850 millions. Or tout le monde peut savoir — et ces organismes mieux qui quiconque — que la Chine, comme une bonne moitié du tiers monde, est depuis quinze ans en pleine révolution malthusienne sous la pression de l'Etat. Une publication officielle chinoise donne le chiffre exact pour

1971: 691 millions. Une erreur de cette taille, qui entraîne une diminution de plus de 100 millions dans les chiffres publiés annuellement par l'ONU, n'a fait l'objet que de quelques lignes dans la presse, sans commentaire, sauf dans « Le Monde ». Vingt-quatre heures après, les chroniqueurs reprenaient sans désespérer les évaluations antérieures. Les 800 millions de Chinois sont indéracinables. En fait, ces gens-là sont si loin et ils sont si jaunes, aurait dit Montesquieu... que cent millions (le double du bilan des pertes de la dernière guerre mondiale) importent peu à nos chroniqueurs.

» Mais le cas chinois n'est pas unique. Ce type d'évaluation est systématique et entraîne une erreur sciemment commise de 6 à 7 % sur l'ensemble de la population mondiale. On utilise, à fin implicite de propagande, les projections des années 1955-1960 alors que tout démographe sait qu'elles ne sont plus applicables. Voyez l'Egypte, un des pays les moins touchés par le grand repli, mais dont la natalité passe de 43 à 35 pour mille

en l'espace de quelques années. Ce type d'anticipation n'affecte pas seulement le tiers monde. Même la naissance du 50 millionième Français a été célébrée avec plus d'un an d'avance. »

Le catéchisme du Crédit Suisse

C'est une politique constante des milieux économiques d'affirmer que leurs décisions sont prises dans l'intérêt général. Les grandes banques ne manquent pas de participer à ce « brouillage » idéologique.

Ainsi le Crédit Suisse, qui a décidé récemment de contribuer à l'éducation du citoyen-proprétaire prévoyant et responsable. En achetant des pages publicitaires dans les journaux pour y développer un véritable catéchisme. Par chapitres. Un exemple : le chapitre sur la propriété foncière privée.

Chers frères propriétaires !

Suivez le raisonnement, fidèlement résumé à travers les expressions mêmes du Crédit Suisse :

Posséder une maison ou un appartement bien à soi procure une joie sans mélange. Le bonheur d'un peuple, c'est la somme des joies individuelles que procure un chez soi. Donc nous (Crédit Suisse) ne pouvons faire autrement que de résoudre ce problème. Par notre action de crédit pour l'acquisition de la propriété foncière.

Mais il faut trouver un fondement plus solide, plus politique à la propriété foncière : la propriété foncière est une école de responsabilité; or la démocratie est un régime politique qui implique la responsabilité de chacun; donc la démocratie repose sur la propagation de la propriété privée.

Donc le Crédit Suisse — c'est nous qui déduisons — est un ferme soutien de la démocratie helvétique.

Faudra-t-il, comme pour la paysannerie, introduire un article constitutionnel qui reconnaisse aux banques un caractère d'intérêt général ?